



LE FORESTIER EN CHEF DÉTERMINE LES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DE CINQ TERRITOIRES FORESTIERS RÉSIDUELS DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur cinq territoires forestiers résiduels situés dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit de trois conventions de gestion territoriale et de deux forêts d'enseignement et de recherche :

- Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay (N° 024070)
- Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine (N° 025070)
- Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy (N° 025071)
- Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (N° 025050)
- Université du Québec à Chicoutimi (Simoncouche) (N° 023050).

Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Les données du 4^e inventaire écoforestier du Québec méridional
- Des nouveaux modèles de croissance
- Une mise à jour des interventions forestières
- Une mise à jour des affectations territoriales.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de produire un nouveau calcul pour ces cinq territoires.

Méthode de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières a été produit à l'aide des outils usuels. Le Forestier en chef a utilisé les modèles de calcul des unités d'aménagement adjacentes comme base de référence, notamment les hypothèses forestières telles que les courbes de rendement et les stratégies sylvicoles. Afin de compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales propres aux territoires forestiers résiduels faisant l'objet du calcul.

Résultats

Les possibilités forestières sont déterminées selon trois grands groupes d'essences :

Résineux : Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes (SEPM), pin blanc, pin rouge, thuya et pruche

Feuillus intolérants : Peupliers, bouleau à papier et érable rouge

Feuillus tolérants : Érable à sucre, bouleau jaune, hêtre, chênes et autres feuillus durs

Les tableaux suivants présentent les nouvelles possibilités forestières en volume marchand brut, leur variation par rapport aux possibilités précédentes ainsi que les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.

Les possibilités forestières détaillées et les stratégies sylvicoles des territoires forestiers résiduels sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante :

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/territoires-forestiers-residuels/>

024070 – Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2021	23 900	13 100	2 200	39 200
	61%	33%	6%	100%
2015	15 800	13 000	1 900	30 800
	51%	42%	6%	100%
Écart (%)	51%	2%	16%	27%

Période	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation	Préparation terrain
2021	247	20	86	113	78

025070 – Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2021	23 400	10 900	200	34 500
	68%	31%	1%	100%
2015	22 500	14 100	100	36 700
	61%	38%	0%	100%
Écart (%)	4%	-23%	100%	-6%

Période	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation	Préparation terrain
2021	245	15	154	43	147

025071 – Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2021	7 200	7 700	100	15 000
	48%	51%	1%	100%
2015	5 100	8 800	100	13 900
	37%	63%	1%	100%
Écart (%)	41%	-13%	0%	8%

Période	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation	Préparation terrain
2021	100	18	45	50	47



023050 – Université du Québec à Chicoutimi (Simoncouche)

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2021	1 700	1 400	100	3 200
	53%	44%	3%	100%
2015	900	2 100	200	3 200
	28%	66%	6%	100%
Écart (%)	89%	-33%	-50%	0%

Période	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation	Préparation terrain
2021	20	2	10	8	7

025050 – Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2021	550	50	0	600
	92%	8%	0%	100%
2015	1 200	200	0	1 400
	86%	14%	0%	100%
Écart (%)	-54%	-75%	0%	-57%

Période	Traitements sylvicoles (ha/an)				
	Coupes totales	Coupes partielles	Reboisement	Éducation	Préparation terrain
2021	4	0	4	2	4

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ces territoires à compter du 1^{er} avril 2021 pour ces cinq territoires.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 14 janvier 2021

Bureau du forestier
en chef

Québec 